

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

N°001

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme LETAO donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. ARIAS donne pouvoir à M. LEUBA, M. ALBAREL donne pouvoir à Mme CHESA, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme GASC donne pouvoir à Mme BARTHES, M. OUDDANE donne pouvoir à M. CAMBON, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. LECINA.

M. Yazid LAREDJ est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

En fonctionnement, virements entre chapitres sans augmentation du budget.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

En investissement, le budget est augmenté de 160.015,20 € en dépenses et en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	160.015,20 €	160.015,20 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
Total	160.015,20 €	160.015,20 €

Le détail des opérations par chapitre est transcrit ci-dessous ainsi que sur la maquette budgétaire de la décision modificative.

Fonctionnement

Recettes : 0,00 €

Dépenses : 0,00 €

Subvention exceptionnelle de 17.000 € en solidarité aux communes sinistrées par l'important incendie dans les Corbières (versement via l'association des maires de l'Aude).

Inscription complémentaire aux bourses d'étudiants en médecine : + 34.500 €

Réduction du chapitre 011 « Charges à caractère général » de 51.500 €

Investissement

Recettes : 160.015,20 €

Subventions : 160.015,20 €

Subvention de l'ADEME pour la désimperméabilisation du parking de la Cité des Sports : 181.473 €

Subvention de l'Etat (FIPD) pour la vidéosurveillance du quartier Fleming et du pumptrack : 7.000 €

Subvention du Conseil départemental pour la piste cyclable du boulevard Jean Jaurès : 30.000 €

Subvention du Conseil départemental pour le ponton du Païcherou : 10.931 €

Ajustement des ouvertures budgétaires après décomptes définitifs : -108.968,80 €(requalification des fossés Opération Grand Site ; îlots de fraicheur Fonds Vert 2023 ; projets NEFLE ; IUT Campus Bastide ; chaufferie).

Dépenses : 160.015,20 €

Dépenses d'équipement : 160.015,20 € dont notamment :

Opération n° 26 « Bâtiments scolaires » : + 40.000 €

Opération n° 32 « Voirie » : + 30.000 €

Opération n° 39 « Auberge de Jeunesse » : + 5.000 €

Opération n° 74 « Secteur sauvegardé » : + 240.000 €

Opération n° 108 « Laverie » : + 28.888 €

Inscription de 10.000 € au chapitre 204 pour le versement au titre de l'attribution de compensation d'investissement (participation versée à l'Agglo sur la base de la moitié des dépenses réalisées sur le pluvial).

Révision du programme « AP 05 - Informatique dans les écoles » : le programme est porté à 350.000 €(augmentation de 50.000 €).

Ajustement des crédits de paiement sur les projets gérés en AP/CP :

AP 01 Office de tourisme intercommunal : réduction des crédits de paiement de 230.000 €

AP 03 Maison des Jeunes et de la Culture : réduction des crédits de paiement de 50.000 €

AP 04 Campagnes OPAH-RU : réduction des crédits de paiement de 90.000 €

AP 05 Informatique dans les écoles : augmentation des crédits de paiement de 50.000 €

AP 09 Eglise Saint-Vincent : augmentation des crédits de paiement de 100.000 €

Subvention d'équipement au budget annexe de la Cuisine centrale pour l'équipement de laverie : 98.500 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une seconde décision modificative du Budget Principal (DM2).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251113-27510-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025